



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'ESCAUT-LYS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :
 Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPANT LE PASH DE L'ESCAUT-LYS
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN
 Elio DI RUPO

Feuille n° 20/28
 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au POS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II)
 Assainissement autonome communal (Iib)
 Assainissement transitoire (Iii)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egot sous pression
 Egot gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
 Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser
 Station à statut particulier privé, à déclarer

AUTRES PROBLEMATIQUES
Déménagement - Exhaure
 Station de pompage
Bassin d'orage
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (Iii)

Eaux de surface
 Navigable
 3ème catégorie
 2ème catégorie
 non classé
 Cours voûté

Zone de baignade
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
 Nature 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en bleu sur la carte de planification de l'IGN.
 L'attribution de nouveaux forêts de plans IGW peut entraîner des implications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGW
 40/1 Limite de planche IGW (1/10.000)
 Remarque : ce document peut présenter des écarts de plan de détail à différentes époques et selon différents techniques.
 Autorisation de reproduction : conversion T2 0394

Origine des données cartographiques : MRW DGRNE - MRW DGATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

